

Prise de position de l'ASI du 19 août 2021

Il faut agir maintenant pour protéger patients et soignants

Il est cohérent que le Conseil fédéral fasse de la protection du système de santé sa priorité. Le traitement, les soins et thérapies de toutes les personnes malades ou blessées selon les normes de qualité habituelles doivent rester garantis. Dans le cas d'un cancer, par exemple, il ne faut pas retarder le début de la thérapie.

Le personnel de la santé combat la pandémie en première ligne depuis un an et demi, en plus de son travail normal. Les situations de surcharge sont une réalité en de nombreux endroits et entraînent des abandons de la profession ou des maladies en raison d'une surcharge prolongée. De nombreuses institutions doivent envisager des fermetures de lits ou une diminution des prestations en raison du manque de personnel et de l'augmentation rapide des hospitalisations, notamment concernant des personnes non vaccinées.

Nous souffrons d'une pénurie massive de personnel soignant, en particulier aux urgences et aux soins intensifs. (Ce n'est pas une question de lits, c'est une question de personnel qualifié).

Une nouvelle hausse massive du nombre d'admissions dans les hôpitaux est à prévoir, et avec elle la surcharge du système de santé. Les opérations et les traitements devront alors être à nouveau reportés, faute de capacité.

C'est pourquoi des mesures sont nécessaires dès maintenant pour ralentir l'augmentation massive du nombre de nouvelles infections et d'hospitalisations. Il n'est pas possible que les personnes malades ou blessées et le personnel de santé aient à supporter les conséquences de cette nouvelle vague.

Le Conseil fédéral et les cantons sont invités à prendre des mesures pour protéger le système de santé et donc le personnel soignant contre les risques de surcharge. Ces mesures comprennent:

- L'extension du certificat Covid aux lieux fermés où de grands groupes de personnes se réunissent.
- Un traçage des contacts qui fonctionne dans tous les cantons.
- Le port du masque dans les transports publics, magasins et autres lieux similaires doit rester obligatoire.
- D'autres mesures d'hygiène telles que le maintien de la distance sociale et la désinfection des mains doivent être respectées.
- Les mesures d'isolement et de quarantaine doivent être contrôlées.
- La protection des enfants doit être assurée partout, les écoles doivent travailler avec des concepts de protection et de test contraignants.

Le meilleur et le plus efficace moyen de se protéger et de contribuer à contenir l'épidémie reste la vaccination. Les cantons et les communes doivent proposer des services de vaccination flexibles et de proximité.

Comité central de l'ASI, 19.8.2021

Schweizer Berufsverband der Pflegefachfrauen und Pflegefachmänner

Association suisse des infirmières et infirmiers

Associazione svizzera infermiere e infermieri

Associazziun svizra da las tgirunzas e dals tgirunzs

Pour toute question, veuillez contacter

Yvonne Ribl, secrétaire générale de l'ASI, tél. 079 830 48 50